



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2020-31

JURY D'EXAMEN ET DE DIPLÔME

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation notamment les articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le règlement des études et des examens notamment l'article 2 alinéa 2 ;

ARRÊTE

Article 1er : Sont nommés en qualité de membres du jury d'examen et de diplôme de la 1ère , 2ème, 3ème, 4ème et 5ème année du diplôme de l'IEP, pour l'année universitaire 2020-2021 :

Président : Monsieur Renaud Payre, Directeur de Sciences Po Lyon

Membres : Madame Laure Chebbah-Malicet, responsable des études, Madame Sophie Fermigier, Directrice des études.

Article 2 : Madame Aurore Portet, Directrice de la mobilité internationale, peut être conviée à participer au jury, notamment pour les étudiants de troisième année.

Article 3 : Les enseignants de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon peuvent être conviés à participer aux jurys le cas échéant.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 22 décembre 2020

Le Directeur de l'IEP de Lyon


Renaud PAYRE